

[Text]

**The Joint Chairman:** I have one comment to make, and then I will hear from Mrs. Gaffney. You mentioned twice now about the crowd. The only two individuals charged were individuals, one of whom was completely silent. That is interesting.

**Mrs. Gaffney:** We discussed this previously at the last meeting. We are into the same discussion that we had at that previous meeting. This committee gave counsel a recommendation to draft a letter, based on the comments that were around the table at the meeting at that time. I see us going through the same thing all over again.

I will use a comparison here. How far can you possibly go in limiting people? Ms. Gibeau was talking about the abortion debate, which was very emotional. You will recall the disruption in the galleries. I do not know how many of you noticed, but a woman carried a frightened child out of that gallery who was absolutely terrified of the screaming and yelling in that gallery. Yet we cannot restrict our public from the gallery. They have a right to be there. It is absolutely unconscionable that they would demonstrate to the extent that they did. I cannot condone that at all, but we cannot prevent them from entering. We have an obligation.

**Senator Bolduc:** They had been through a security check also.

**The Joint Chairman:** But when they caused the disturbance they were removed.

**Mrs. Gaffney:** All I am saying is that we are all open to harassment all the time. Every time we walk into a restaurant we are public figures. No matter where we go, if there is someone who does not like what we have voted on or what we have done, we are all subject to that harassment. You cannot possibly put limits on it or put ourselves in a cocoon from our public. You cannot do that. There has to be some semblance of reasonableness here.

Counsel have done what they were directed to do—at least that is my understanding from our previous meeting. Based on our discussion, they have come up with what I think are sound recommendations and suggestions to the minister.

**The Joint Chairman:** Any other comments? We had reached a consensus earlier that the letter would go, and so it will. Is it agreed?

**Hon. Members:** Agreed.

**The Joint Chairman:** We will proceed with the next item, under "Reply Unsatisfactory." The next items are Postal Services Interruption and Prohibited Mail Regulations.

SOR/87-259—POSTAL SERVICES INTERRUPTION REGULATIONS

SOR/87-260—PROHIBITED MAIL REGULATIONS, AMENDMENT

[Traduction]

**Le coprésident:** J'ai un commentaire à formuler et nous entendrons ensuite l'intervention de M<sup>me</sup> Gaffney. On a parlé deux fois de la foule. Il est intéressant de noter que les deux seules personnes accusées étaient des individus dont l'un était entièrement silencieux.

**Mme Gaffney:** Nous avons discuté de toutes ces questions lors de la dernière réunion. Nous ressasons les mêmes arguments. Le présent Comité avait recommandé au conseiller de rédiger une lettre en s'appuyant sur les commentaires qui avaient été formulés lors de la réunion précédente. Nous ne faisons que suivre le même processus encore une fois.

Je vais me servir ici d'une comparaison. Jusqu'où pouvez-vous limiter la liberté des gens? M<sup>me</sup> Gibeau parlait tantôt du débat sur l'avortement qui était très émotif. Vous vous souviendrez de l'agitation dans les tribunes. Je ne sais pas combien d'entre vous l'ont remarqué, mais il y avait une femme avec son enfant apeuré qui essayait de sortir de cette tribune et qui étaient absolument terrifié par les cris qui fusaient d'autour d'eux. Nous ne pouvons cependant pas interdire au public d'avoir accès aux tribunes. Les citoyens ont le droit d'assister aux travaux de la Chambre. Des manifestations de la sorte sont absolument déplacées. Je ne peux fermer les yeux sur celles-ci, mais nous ne pouvons les empêcher. Nous avons une obligation en ce sens.

**Le sénateur Bolduc:** Ils avaient aussi fait l'objet d'une vérification de sécurité.

**Le coprésident:** Ils ont toutefois été expulsés lorsqu'ils ont commencé à faire du tapage.

**Mme Gaffney:** Tout ce que je veux dire, c'est que nous risquons continuellement de subir ce type de harcèlement. Étant donné que nous sommes des personnalités publiques, chaque fois que nous nous rendons dans un restaurant ou à quelque autre endroit que ce soit, nous risquons tous et toutes de subir ce type de harcèlement s'il s'y trouve quelqu'un qui n'aime pas la façon dont nous avons voté ou un geste que nous avons posé. Vous ne pouvez limiter ce genre d'intervention ou nous enfermer dans un cocon, à l'abri du public. On ne peut tout simplement pas agir ainsi. Il faut que nous donnions l'impression d'être raisonnables ici.

Les conseillers ont fait ce que nous leur avons demandé de faire—d'après du moins ce que je me souviens de notre dernière réunion. À partir des discussions que nous avons tenues, ils ont rédigé ce qui constitue d'après moi des recommandations et suggestions valables à l'intention du ministre.

**Le coprésident:** Y a-t-il d'autres commentaires? Nous nous sommes déjà entendus pour que cette lettre soit envoyée au ministre et elle le sera donc. Tout le monde est d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le coprésident:** Nous allons maintenant passer au prochain dossier figurant sous «Réponse non satisfaisante». Il s'agit du Règlement sur l'interruption du service postal.

DORS/87-259—RÈGLEMENT SUR L'INTERRUPTION DU SERVICE POSTAL

DORS/87-260—RÈGLEMENT SUR LES OBJETS INTERDITS—MODIFICATION